

Garantie limitée sur le gros appareil ménager

Avant de communiquer avec nous pour effectuer un entretien, certains problèmes peuvent être réglés sans notre aide. Veuillez visiter la section « dépannage » du <https://www.maytag.com/owners> pour obtenir de l'aide. Au Canada, visitez le <https://www.maytag.ca/owners>.

COMMENT EFFECTUER UNE RÉCLAMATION

Tout service sous garantie doit être effectué exclusivement par nos fournisseurs de dépannage autorisés Maytag. Pour un entretien, communiquez avec le service à la clientèle eXperience de Maytag. Aux États-Unis, composez le 1-800-688-9900. Au Canada, composez le 1 800 807-6777. Si vous résidez à l'extérieur du Canada et des 50 États des États-Unis, contactez votre marchand Amana autorisé pour déterminer si une autre garantie s'applique.

LE SEUL ET EXCLUSIF RECOURS DU CLIENT DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE EST LA RÉPARATION DU PRODUIT COMME PRÉVU PAR LA PRÉSENTE. Cette garantie limitée est valide uniquement aux États-Unis ou au Canada et s'applique exclusivement lorsque le gros appareil ménager est utilisé dans le pays où il a été acheté:

UN (1) AN À PARTIR DE LA DATE D'ACHAT D'ORIGINE (PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE INCLUS):

La marque Maytag de Whirlpool Corporation ou Whirlpool Canada, LP (ci-après désignée « Maytag ») décidera à sa seule discrétion de remplacer le produit ou de couvrir le coût des pièces de remplacement spécifiées par l'usine et de la main-d'oeuvre nécessaires pour corriger les vices de matériaux ou de fabrication qui existaient déjà lorsque ce gros appareil ménager a été acheté. S'il est remplacé, votre appareil restera sous garantie pour la durée restant à courir de la période de garantie sur le produit d'origine.

YEARS DE LA DEUXIÈME (2) ANNÉE À LA DIXIÈME (10) ANNÉE À PARTIR DE LA DATE D'ACHAT D'ORIGINE (CERTAINS COMPOSANTS SEULEMENT – MAIN-D'OEUVRE NON INCLUSE): Maytag paiera pour les pièces de rechange spécifiées par l'usine concernant les composants suivants pour corriger les défauts non esthétiques de matériau ou de fabrication de ladite pièce qui empêchent le réfrigérateur de fonctionner et qui étaient déjà présents lorsque ce gros appareil ménager a été acheté :

Lave-vaisselle Panier en grille du premier, deuxième et troisième niveau (lorsque présent) (n'inclus pas les tablettes pour tasses, paniers à ustensiles et plateaux pour troisième panier), lame pour hacher, cuve en acier inoxydable et paroi interne de la porte		Cuisinière autoportante électrique Table de cuisson en vitrocéramique (en cas de bris d'origine thermique), éléments électriques de surface, éléments de cuisson au four/gril (excluant l'élément de cuisson par convection) et cavité (rouille et soudure brisée seulement)	
Table de cuisson électrique Table de cuisson en vitrocéramique (en cas de bris d'origine thermique) et éléments électriques de surface	Tables de cuisson au gaz Grilles de brûleurs et brûleurs de surface	Cuisinière autoportante au gaz Grilles de brûleur, brûleurs de surface, éléments de cuisson au four/gril (excluant l'élément de cuisson par convection) et cavité (rouille et soudure brisée seulement)	Four encastré électrique Élément électrique de cuisson au four/gril (excluant l'élément de cuisson par convection) et cavité (rouille et soudure brisée seulement)
Laveuse Moteur d'entraînement (stator et rotor seulement) lavage (parois latérales uniquement)	Sécheuse Moteur d'entraînement du tambour (parois latérales uniquement)	Réfrigérateur Compresseur	

Consulter la page suivante pour savoir ce qui n'est pas couvert par cette garantie limitée.